

MAIRIE DE COLOMBIER-FONTAINE (DOUBS)

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL tenue le 13 AVRIL 2016

Séance n° 18

Le treize avril deux mille seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le 9/04/2016 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE.

Présents :

1. Danièle LEFEVRE
2. Olivier BONGEOT
3. Michel BARLOGIS (procuration de Matthieu ROGGY)
4. René DJAKONI (procuration de Marielle SIMONIN)
5. Roland FRAISSE (procuration de Nathalie JEANNEY)
6. Liliane FOCK (procuration d'Éric SAINTVOIRIN)
7. Joël GEOFFROY
8. Emmanuelle VILLARD
9. Gabriella HONORIO-ACOLAT (procuration de Géraldine SPARAPAN)

Absents excusés :

1. Eric SAINTVOIRIN (procuration à Liliane FOCK)
2. Matthieu ROGGY (procuration à Michel BARLOGIS)
3. Nathalie JEANNEY (procuration à Roland FRAISSE)
4. Géraldine SPARAPAN (procuration à Gabriella HONORIO-ACOLAT)
5. Marielle SIMONIN (procuration à René DJAKONI)

Absents non excusés :

1. Céline HERRMANN

Secrétaire de séance : Joël GEOFFROY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mars 2016
2. Vote des taux d'imposition 2016 de la fiscalité directe locale
3. Vote des Budgets primitifs 2016
4. Admission en non-valeur
5. Organigramme des employés communaux
6. Attribution logement 2 rue des Ecoles
7. Appel à souscription pour conservation de la forêt d'exception VERDUN 2016
8. Motion pour le soutien de la construction d'une clinique à MONTBELIARD
9. Tirage au sort jury d'assises
10. Informations / Questions diverses :
 - a. Intercommunalité
 - b. Changement des horaires d'ouverture de la Mairie

2 - P.V du 13 Avril 2016

Madame le maire indique qu'une demande de subvention exceptionnelle a été faite par l'AAPMA pour un montant de 200€. Bien que pas prévu à l'ordre du jour elle demande si ce point peut être ajouté. Accord unanime des membres présents.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 MARS 2016

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 MARS 2016 est approuvé.

POUR : 13

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

2) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu le Code Général des Impôts et ses articles 1636B sexies et 1636B septies,

Vu la loi n°80-10 du 10/01/1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'Etat n°1259 portant modification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales (TH-FB-FNB) et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2014,

Après l'exposé complet de la situation fiscale de Monsieur BONGEOT, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition fixés en 2015, à savoir :

	Taux 2015	Taux 2016	Bases 2016	Produits 2016
Taxe d'Habitation	6,32 %	6,32 %	1 434 000 €	90 629 €
Taxe Foncière (bâti)	14,31 %	14,31 %	1 038 000 €	148 538 €
Taxe Foncière (non bâti)	19,53 %	19,53 %	17 200 €	3 359 €
Total				242 526 €

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

3) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2346-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi sur l'instruction M14 et M49 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril 2014,

Entendu l'exposé de Monsieur Olivier BONGEOT, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** budget primitif de l'exercice 2016 établi en conformité avec la nomenclature M14 pour le budget général et comme suit :

BUDGET GENERAL	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	880 000 €	880 000 €
Investissement	380 000 €	380 000 €

POUR : 12

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

- **ADOPTÉ** les budgets primitifs de l'exercice 2016 établis en conformité avec la nomenclature M14 pour les budgets annexes BOIS, LOTISSEMENT CANTINE et avec la nomenclature M49 pour les budgets EAU et ASSAINISSEMENT arrêtés comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	129 000 €	129 000 €
Investissement	52 000 €	52 000 €

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

BUDGET EAU	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	265 000 €	265 000 €
Investissement	212 000 €	212 000 €

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

BUDGET BOIS	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	61 000 €	61 000 €
Investissement	28 000 €	28 000 €

POUR : 12 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

Considérant l'article 1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement, comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent », Il est proposé d'approuver un budget en suréquilibre à hauteur de :

BUDGET LOTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65 000 €	100 000 €
Investissement	0 €	0 €

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire remercie Olivier BONGEOT pour le travail fourni pour l'élaboration de ces budgets.

4) ADMISSION EN NON-VALEUR

Il est présenté au conseil municipal le dossier d'admission en non-valeur pour les cotes irrécouvrables actuellement de notre collectivité et qui concerne des factures d'eau et loyer d'administrés, suite à un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de MONTBELIARD qui a ordonné le 17 novembre 2015, le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de ces administrés sur COLOMBIER-FONTAINE, ce qui entraîne l'effacement de toutes leurs dettes, L'assemblée délibérante est donc invitée à statuer sur l'admission en produits irrécouvrables pour la somme totale de **395,85 €**.

POUR : 0 CONTRE : 13 ABSTENTION : 1

5) ORGANIGRAMME DES EMPLOYES COMMUNAUX

Pour la bonne organisation et des conditions générales de travail du personnel de la commune, un organigramme a été mis en place.

Cet organigramme a été présenté au comité technique du Centre de Gestion qui est une instance consultative dont la saisine est obligatoire et préalable à toute décision concernant la collectivité. Ce comité est composé de représentants des collectivités locales et de leurs établissements et de représentants du personnel.

L'avis du comité technique a été donné le 15 mars 2016.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

6) ATTRIBUTION LOGEMENT 2 RUE DES ECOLES

Le logement dépendant de l'immeuble 2 Rue des écoles a été remis en état et proposé à la location.

Plusieurs personnes ont visité ce logement et une seule demande a été formulée. Elle concerne Madame Magali DI VITA.

Après discussion le logement lui a été attribué.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7) APPEL A SOUSCRIPTION POUR CONSERVATION DE LA FORET D'EXCEPTION VERDUN 2016

Lors du dernier conseil municipal nous avons accepté de verser une subvention de 100€ pour la conservation de la forêt de VERDUN.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8) MOTION POUR LE SOUTIEN DE LA CONSTRUCTION D'UNE CLINIQUE A MONTBELIARD

Le Pays de Montbéliard a vu sa dernière clinique privée fermer ses portes à la fin de l'année 2015. Cette fermeture, associée au prochain transfert de l'hôpital de Montbéliard, en janvier 2017, vers le site Médian situé dans le territoire de Belfort réduit considérablement l'offre de soins qui doit être proposée à nos concitoyens.

Au-delà de la nécessaire égalité entre les territoires, nous sommes déterminés à ce que les habitants de notre commune puissent disposer d'une offre de soins de qualité et nous ne pouvons donc nous résoudre à ce déséquilibre médical et au risque auquel la population serait exposée.

La construction d'une clinique à Montbéliard est indispensable et permettra de garantir un équilibre en termes d'accès aux soins sur la zone urbaine Belfort-Montbéliard.

Les élus de la commune de COLOMBIER-FONTAINE réunis en Conseil Municipal le 13 avril 2016, décident de soutenir le projet d'implantation d'une clinique à Montbéliard, conformément d'ailleurs aux autorisations actuellement en cours, dans le schéma d'organisation sanitaire arrêté par l'Agence Régionale de Santé.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

9) TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES

Comme chaque année, à la demande de la Préfecture, il a été procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale 2016, des personnes destinées à figurer sur la liste annuelle des jurés d'Assises pour l'année 2016.

Sont désignées :

Monsieur Mohammed HAMBLLI, 1 Rue des Charmes

Madame Janine LE JOLY –MASSON, 2 Rue de la Douve,

Monsieur Guillaume CABRERA 44 Rue du Stade,

Ces trois noms seront transmis au Bureau de la réglementation des Elections et des Enquêtes Publiques pour suite à donner.

10) INTERCOMMUNALITE

Connaissance a été donnée du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 10 mars 2016 et de la réunion de la commission travaux tenue le 30 mars 2016.

11) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DE PECHE

Madame le maire rappelle que ces dernières années différentes actions ont été entreprises par l'Association de pêche.

Actuellement l'Association a repris le nettoyage du ruisseau, le passage de l'épaveuse est nécessaire. La dépense s'élève à environ 200€.

Accord unanime des membres présents.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION :

12) DIVERS

Changement des horaires d'ouverture de la Mairie

Pour une meilleure organisation du travail du secrétariat, il a été prévu de modifier les horaires d'ouverture de la mairie au public.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h 30

Mercredi : FERMETURE LE MATIN – ouverture après-midi de 14 h – 17 h 30

Le nombre d'heures d'ouverture du secrétariat est sans changement : **29 h 30 par semaine**

Création d'une aire de jeux

Réflexion sur la création d'une aire de jeux pour les enfants sur COLOMBIER-FONTAINE.

Nettoyage de printemps

Remerciements à M. BARLOGIS et Mme FOCK pour leur participation active lors du nettoyage du village.

Vifs remerciements également aux bénévoles et représentants des associations présentes

Clôture de la séance à 22 h

Affichage Mairie le 21/04/2016

Geoffroy Joël

